

*Directives et Politiques
en matière de présence sur internet,
les réseaux sociaux
et d'autres communications électroniques*

Septembre 2017



*Congrégation de Notre-Dame de Charité du
Bon-Pasteur*

Directives et Politiques
en matière de présence sur internet, les réseaux sociaux
et d'autres communications électroniques
Septembre 2017

Chaque communauté rend visible, d'une façon particulière, la mission de la Congrégation. Quelle que soit la diversité de nos activités apostoliques, elles sont une manière d'exprimer et de partager l'engagement commun dans cette mission.

Pour assurer la constante évolution de notre apostolat et rester attentives aux événements et aux courants de notre temps, nous utilisons les moyens de communication sociale avec la discrétion appropriée. Cons. Art. 39

Cette citation de notre constitution peut sembler un peu dépassée dans l'ère numérique dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Cependant, la prudence en matière de discrétion doit continuer d'être prise au sérieux.

Plusieurs formes de communication électronique et la présence sur internet permettent aux Sœurs du Bon-Pasteur et partenaires de mission de partager des nouvelles et de diffuser des informations. Elles nous permettent d'instaurer des liens et de renforcer réseaux et partenariats. En même temps, l'accès à internet et les formes novatrices de réseaux sociaux nous appellent à chercher la façon d'en faire le meilleur usage pour promouvoir notre mission et nos valeurs. Un usage responsable des différentes formes de médias - audio, visuels et texte traditionnel - implique de devoir être sensibles à l'incidence de nos communications sur les personnes et leur réputation.

A cet égard, nous proposons ces directives et politiques générales. Si votre Unité ne dispose pas déjà de directives et de politiques en matière de présence sur internet, nous vous conseillons fortement d'élaborer ou d'adapter celles-ci.

Directives relatives à la présence sur internet

Articles: Quand soumettre un article sur les réseaux sociaux.

Photos: Afficher des photos sur les réseaux sociaux.

Médias: Publication et interviews.

GSSWEB: Sécuriser votre compte GSSWEB.

Sécurité: Protéger vos appareils électroniques du piratage, malware et virus.

Province:

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE
DES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS

J'autorise par la présente la Congrégation susmentionnée à utiliser l'image en photographie de _____ dans toutes ses publications, y compris sur son site internet, sans paiement ni autre forme de contrepartie.

Je comprends et conviens que ce matériel deviendra la propriété de la Congrégation et qu'il ne sera pas retourné.

Par la présente, j'autorise irrévocablement la Congrégation à éditer, modifier, copier, exposer, publier et distribuer cette photo à des fins de promotion des programmes de la Congrégation ou à toute autre fin licite.

En outre, je renonce au droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini, que ce soit sur support papier ou électronique, dans lequel apparaît mon image. De plus, je renonce à tout droit de redevance ou de rémunération provenant ou reliée à l'exploitation de la photographie.

Par la présente, je libère et pour toujours dégage la Congrégation de toute responsabilité à l'égard des éventuelles réclamations, demandes, ou causes d'action que moi, mes héritiers, mes représentants, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs ou toute autre personne agissant en mon nom ou pour le compte de ma succession avons ou pourrions avoir en raison de la présente autorisation.

Je suis âgé(e) de ---- ans et au nom de _____ j'accepte les conditions susmentionnées prévues dans ce contrat. J'ai lu cette décharge avant de la soussigner et je comprends parfaitement le contenu, la signification et l'impact de cette décharge.

Nom en majuscules

(Signature)

(Date)

Province:

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

DES PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS

J'autorise par la présente la Congrégation susmentionnée à utiliser mon image en photographie dans toutes ses publications, y compris sur son site internet, sans paiement ni autre forme de contrepartie.

Je comprends et conviens que ce matériel deviendra la propriété de la Congrégation et qu'il ne sera pas retourné.

Par la présente, j'autorise irrévocablement la Congrégation à éditer, modifier, copier, exposer, publier et distribuer cette photo à des fins de promotion des programmes de la Congrégation ou à toute autre fin licite.

En outre, je renonce au droit d'inspecter ou d'approuver le produit fini, que ce soit sur support papier ou électronique, dans lequel apparaît mon image. De plus, je renonce à tout droit de redevance ou de rémunération provenant ou reliée à l'exploitation de la photographie.

Par la présente, je libère et pour toujours dégage la Congrégation de toute responsabilité à l'égard des éventuelles réclamations, demandes, ou causes d'action que moi, mes héritiers, mes représentants, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs ou toute autre personne agissant en mon nom ou pour le compte de ma succession avons ou pourrions avoir en raison de la présente autorisation.

Je suis âgé(e) de ---- ans et je suis apte à conclure un contrat en mon nom. J'ai lu cette décharge avant de la soussigner et je comprends parfaitement le contenu, la signification et l'impact de cette décharge.

Nom en majuscules

(Signature)

(Date)

Quand soumettre un article sur les réseaux sociaux:

- Les personnes citées dans un article doivent donner leur autorisation pour que leur nom soit utilisé.
- Le lieu des œuvres en faveur des femmes et des enfants ne doit jamais être identifié ou publié.
- Utiliser le langage de Congrégation pour se référer aux apostolats. Par exemple, plutôt que « prostituée » nous écrivons « **femme en situation de prostitution** ».
- Indiquer l'origine des articles que vous partagez sur le site de votre province, même s'ils proviennent du site de la Congrégation.

Quand afficher des photos sur les réseaux sociaux:

- Considérer les conséquences des publications de photos sur les réseaux sociaux. Par exemple, de photos pouvant nuire à la réputation d'autrui.
- Eviter d'enfreindre les lois sur les droits d'auteur en citant la source des photos.
- Les personnes qui figurent sur les photos doivent avoir donné leur consentement par **écrit** pour la publication de leur photo ; pour les photos d'enfants (moins de 18 ans) l'autorisation parentale est obligatoire. A défaut de consentement écrit, une action en justice peut être intentée, contre vous ou la Congrégation.
- Etre attentive aux expressions des visages et aux postures des personnes.
- Ecrire une légende sous les photos publiées pour permettre aux personnes de comprendre le contexte.

- Vérifier et éditer le travail fait avant sa publication.
- Demander conseil en cas de doutes sur l'impact de ce que vous publiez.

Publications et entrevues

- Avant d'accepter toute entrevue publique, la permission de votre responsable de province est requise.
- Avant la publication de livres ou d'articles, se référer au Manuel pour l'Administration des Provinces aux pages 41-42, N° 2.D/E

Sécuriser le compte GSSWEB :

- Lors des connexions aux services de l'« espace réservé » ou du « compte Email » de GSSWEB depuis des dispositifs électroniques publics, s'assurer de ne pas sauvegarder les mots de passe, sur aucun navigateurs internet (Explorer, Chrome, Mozilla, etc.)
- En insérant le mot de passe, s'assurer qu'il ne puisse être détecté. Si cela arrive, modifier le mot de passe dès que possible. Modifier le mot de passe une ou deux fois par an est une bonne habitude.
- Si vous pensez que votre compte a pu être piraté, contacter immédiatement com@gssweb.org pour demander la réinitialisation du mot de passe.

Protéger les dispositifs électroniques du piratage, des programmes malveillants et des virus.

- Installer un antivirus sur les dispositifs électroniques et faire le mettre à jour régulièrement. Les antivirus les plus communs sont efficaces.
- Utiliser le logiciel antimalware pour scanner vos dispositifs électroniques une fois par semaine.

- En cas de réception de « spam/pourriel » ou d'emails douteux, **ne pas ouvrir les pièces-jointes**. Les e-mails peuvent sembler authentiques et néanmoins être des faux très bien faits.
- Prudence en cas de réception d'emails qui s'intéressent aux comptes bancaires, cartes de crédit ou qui demandent une aide financière. Ce type de demande doit toujours être vérifié en personne par téléphone.
- En installant des logiciels « gratuits », souvenez-vous que personne ne donne rien sans rien. Attention car c'est ainsi que les logiciels malveillants et virus parviennent le plus souvent à infecter les appareils électroniques.
- Avant de connecter toute clé **USB** ou tout lecteur externe à vos appareils électroniques, il est recommandé de les scanner avec l'antivirus.
- Toujours protéger les appareils électroniques avec un mot de passe. Plus il sera fort, mieux ce sera – il devrait comporter au moins 8 caractères et inclure des chiffres, des symboles, des majuscules et des minuscules.
- Si vous remarquez quelque chose d'inhabituel dans le fonctionnement de votre dispositif électronique, ou qu'il est particulièrement lent, arrêtez-le et contactez un technicien.

Annexes:

- + Formulaire d'autorisation de droit à l'image
- + Formulaire d'autorisation parentale de droit à l'image pour les enfants

Monique Tarabeh
Bureau de communication

Approuvé par l'Equipe de Gouvernement de Congrégation le 03-jan-2018